

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



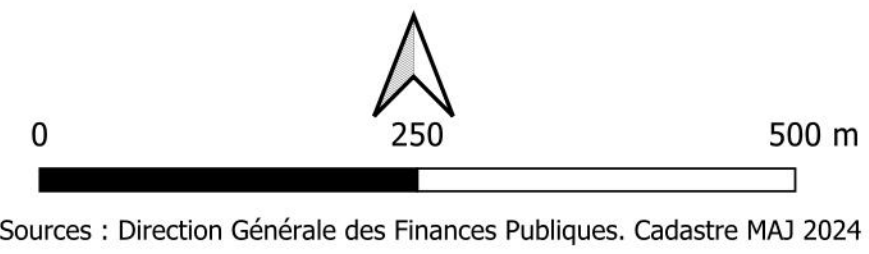
PLAN DE ZONAGE
4-2 BLESIGNAC

Affaire : 24-12e	Phase : PROJET	Echelle : 1/ 5 000°
PROJET DE PLUI ARRETÉ par délibération du Conseil Communautaire LE : 21 Octobre 2025	PROJET DE PLUI soumis à ENQUETE PUBLIQUE du au	PLUI APPROUVÉ par délibération du Conseil Communautaire LE :



Agence
MÉTAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE

38 quai Bacalan
33300 BORDEAUX
Tél : 05 56 29 10 70
Email :
contact@agencemetaphore.fr



Sources : Direction Générale des Finances Publiques, Cadastre MAJ 2024

Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager

Espace Boisé Classé

Éléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de/l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

- Arbres isolés
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine
- Boisement (entité boisée, haie, parc, zone tampon)
- Patrimoine bâti
- Entité boisée

Secteur à protéger pour motif écologique au titre de/l'article L 151-23 du code de l'urbanisme

- Zones Humides, Natura2000, ZNIEFF
- Ripisylve ou fossé

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

- Secteur soumis à des risques carrière
- Secteur soumis à des risques d'inondation

Autres Dispositions Réglementaires

- Changement de Destination
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- Recul des constructions au titre de l'article L111-6 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Servitude de mixité sociale
- Périmètre OAP

Autres indications

- Constructions non encore cadastrées

